

Allianz Renminbi Fixed Income - CT (H2-EUR) - EUR

Fonds d'obligations chinoises libellées en renminbi onshore

Allianz 
Global Investors

Objectif d'investissement

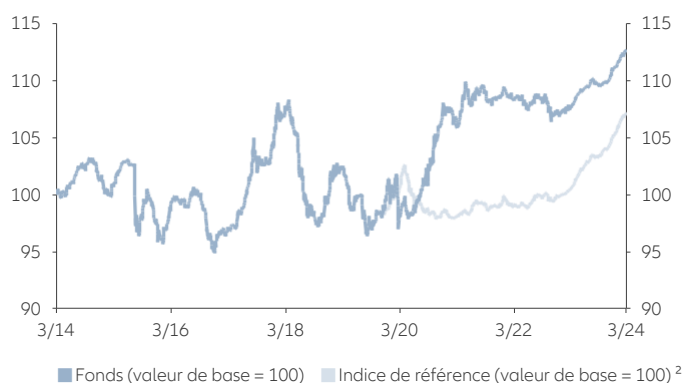
Le fonds vise à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des obligations chinoises libellées en renminbi onshore (CNY).

Gérant

Ze Yi Ang
(depuis 1/3/2024)

Performance

sur 10 ans ¹



Performance annuelle (%) ¹

	Fonds hors frais d'entrée	Indice de référence ²
31/3/2014 - 31/3/2015	0,99	–
31/3/2015 - 31/3/2016	-1,55	–
31/3/2016 - 31/3/2017	-2,51	–
31/3/2017 - 31/3/2018	10,87	–
31/3/2018 - 31/3/2019	-4,71	–
31/3/2019 - 31/3/2020	-4,06	–
31/3/2020 - 31/3/2021	7,95	-2,49
31/3/2021 - 31/3/2022	2,13	0,84
31/3/2022 - 31/3/2023	-0,53	1,53
31/3/2023 - 31/3/2024	4,59	6,51

Historique de performance (%) ¹

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	10A	10A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds	1,42	0,35	1,42	2,69	4,59	6,25	2,04	10,03	1,93	12,68	1,20	16,45	1,34	-0,21	7,22	1,49	-1,30	3,83
Indice de réf. ²	1,99	0,44	1,99	3,49	6,51	9,05	2,93	–	–	–	–	–	–	–	-0,15	0,67	0,60	5,14

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

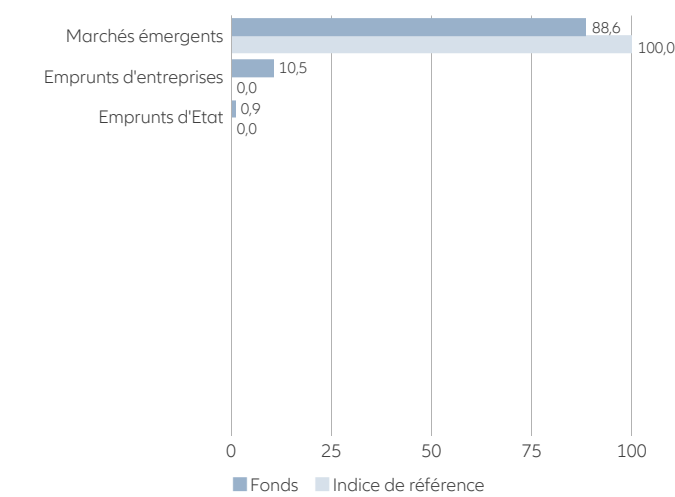
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU0792749094 / A1J ZTG
Code Bloomberg / Code Reuters	ARCTH2E LX / ALLIANZGI01
Indice de référence ²	J.P. MORGAN Government Bond - Emerging Markets (GBI-EM) Broad China 1-10 Year Total Return (hedged into EUR)
EU SFDR Category ³	Article 6
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH/Luxembourg
Gestionnaire de fonds	Allianz Global Investors Singapore & Allianz Global Investors Asia Pacific Limited
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	25/10/2012
Actifs sous gestion	11,24 millions EUR
Actifs nets de la part	2,52 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Capitalisation des revenus au 31/12/2017	0,755 EUR
Autorisation de commercialisation	AT, CH, DE, ES, FR, GB, HK, IT, LU, MO, SG
Nombre de titres	18

Ratios risque / bénéfice

	3 ans	5 ans
Alpha (%)	-0,89	–
Beta	1,32	–
Coefficient de corrélation	0,69	–
Ratio d'information	-0,46	–
Ratio de Sharpe ⁴	0,26	0,35
Ratio de Treynor	0,50	–
Tracking error (%)	1,93	–
Volatilité (%) ⁵	2,60	3,67

Structure du fonds ⁶

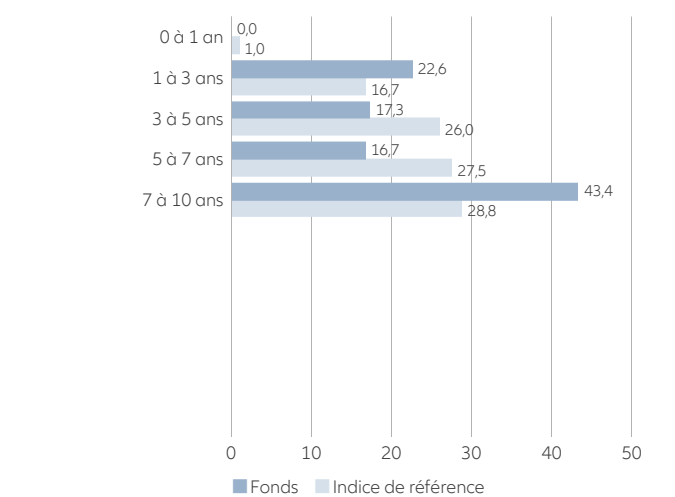
par émetteur/genre d'emprunt en % (exprimé en fonction de la durée)



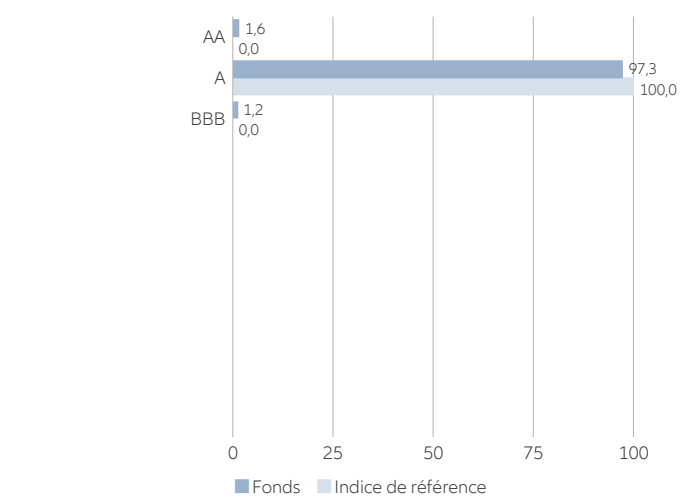
3 principales lignes du fonds (%)

CHINA GOVERNMENT BOND INBK FIX 2.880% 25.02.2033	23,75
CHINA GOVERNMENT BOND INBK FIX 2.550% 15.10.2028	11,71
CHINA GOVERNMENT BOND INBK FIX 2.390% 15.11.2026	11,66
Total	47,12

par durée en % (exprimé en fonction de la durée)



par notations financières en % (exprimé en fonction de la durée) ⁷



Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁸	actuellement 2,00 (max. 3,00)
Commision forfaitaire en % p.a. ⁸	1,19
TFE en % ⁹	1,25

Chiffres-clé du portefeuille

Rendement actuariel le plus défavorable (%) ¹⁰	2,47
Rendement actuariel (%) ¹¹	2,50
Duration eff., y compris instruments dérivés et liquidités	4,31
Rating moyen	A+
Rendement nominal moyen (%)	2,81

Opportunités

- + Revenus d'intérêts sur les obligations, possibilité de plus-value en cas de baisse des taux d'intérêt
- + Potentiel de rendement supérieur à la moyenne des obligations des marchés émergents
- + Gains de change possibles par rapport à la devise de l'investisseur

Risques*

- Baisse des cours des obligations en cas d'augmentation des taux d'intérêt ou des primes de risque
- Risque accru de volatilité, de marchés illiquides et de perte en capital par rapport à des obligations d'État de qualité élevée. La volatilité des parts du Fonds peut être fortement accrue.
- Risque de change par rapport à la devise de l'investisseur

- *) La liquidité de certains des segments de marché sur lesquels ce fonds investit peut être limitée, voire sérieusement réduite, dans la mesure où de nombreux teneurs de marché ont sensiblement diminué leurs activités sur ces segments en raison de contraintes réglementaires. Il peut en découler des situations dans lesquelles les actifs du fonds peuvent uniquement être cédés avec une décote (en raison d'un élargissement de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur) ou avec un certain retard.
- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine. Les frais d'entrée éventuels réduisent le capital engagé et la performance entamée
 - 2) Historique de l'indice de référence jusqu'à 01/12/2019 pas d'indice de référence (EUR), jusqu'à 14/04/2016 80% HSBC OFFSHORE RMB IG BOND INDEX EX GOVERNMENT BONDS TOTAL RETURN, 20% HONG KONG MONETARY AUTHORITY SAVINGS DEPOSIT RATE (1 DAY MATURITY) (CNH) REBASED LAST BUSINESS DAY OF MONTH HEDGED (INITIAL VALUE HEDGING) TO EURROLLOVER EVERY MONTH ON 11), jusqu'à 31/10/2014 pas d'indice de référence (EUR)
 - 3) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
 - 4) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
 - 5) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
 - 6) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
 - 7) La ventilation se fonde sur la meilleure notation disponible pour chaque titre. Les données publiées par le fournisseur d'indice peuvent différer en raison de différentes méthodes de calcul.
 - 8) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
 - 9) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
 - 10) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
 - 11) Le rendement comptable d'une obligation indique quelle plus-value par an est théoriquement possible au moment de l'achat au cours actuel jusqu'à son échéance. Outre les revenus de coupon, il faut prendre en compte les éventuels bénéfices sur les cours / baisses de cours jusqu'au remboursement de l'obligation. Le rendement comptable d'un fonds correspond à la moyenne pondérée des rendements comptables de toutes les obligations détenues, à condition que ces obligations soient détenues jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Renminbi Fixed Income est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne

individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email ou regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.